

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 mai 2025

LUTTER CONTRE LA MORTALITÉ INFANTILE - (N° 1373)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° 12

présenté par
M. Colombani et les membres du groupe Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

ARTICLE 2

Retiré avant publication.
